

Références :CNPE Bugey- Enquête publique du réacteur n°3

Dossier suivi par : Mme Cavillon - mme Fournel

pref-declaration-utilite-publique@ain.gouv.fr

Bourg-en-Bresse, le

31 Dec. 2025

Le Préfet de l'Ain

à

Mesdames et messieurs les
maires des communes concernées
par le plan particulier d'intervention
(PPI) du site nucléaire du Bugey

Copie :

Madame la Préfète de la région
Auvergne Rhône- Alpes
Madame la préfète de l'Isère
Messieurs les sous-préfets de
Belley et de la Tour du Pin

Objet : Enquête publique relative aux dispositions proposées par EDF lors du 4e réexamen périodique, au-delà de la 35e année de fonctionnement du réacteur électronucléaire N°3 de l'installation nucléaire de base n°78, situés sur le centre nucléaire de production d'électricité (CNPE) du Bugey sur la commune de Saint-Vulbas dans l'Ain.

P.J. : - 1 arrêté d'ouverture d'enquête publique
- 1 dossier numérique d'enquête publique
- 1 avis d'enquête à imprimer et à afficher en mairie
- 1 certificat d'affichage, à renvoyer complété après la clôture de l'enquête publique,

La société EDF a déposé une demande relative aux dispositions proposées lors du 4e réexamen périodique, au-delà de la 35e année de fonctionnement du réacteur électronucléaires N°3 de l'installation nucléaire de base n°78 , situés sur le centre nucléaire de production d'électricité CNPE du Bugey sur la commune de Saint-Vulbas dans l'Ain.

Je vous informe que cette demande est soumise à une enquête publique qui se déroulera **du 23 janvier 2026 à 09h00 au 24 février 2026 à 17h00**, avec des permanences physiques des commissaires enquêteurs dans les communes de Saint-Vulbas (Ain), siège de l'enquête et dans les mairies de Blyes et de Loyettes pour le département de l'Ain, La-Balme-les Grottes, Vernas, Saint-Romain-de-Jalionas, Leyrieu, Annoisin-Chatelans, Hières-sur-Amby et Saint-Baudille-de-la-Tour pour le département de l'Isère, conformément à l'arrêté interpréfectoral d'ouverture d'enquête publique Ain-Isère, que vous trouverez en pièce jointe.

En complément des obligations réglementaires d'affichage de l'avis d'enquête dans les communes précitées, l'arrêté interpréfectoral d'ouverture d'enquête publique prévoit également et simplement dans votre commune, un affichage de l'avis d'enquête en mairie, au plus tard le 08 janvier 2026 et jusqu'au 24 février 2026 inclus, et la transmission en votre mairie du dossier d'enquête à titre d'information, sous format dématérialisé.

Vous trouverez ainsi en pièce jointe cet avis d'enquête, à reproduire et afficher en mairie, en format A3 sur fond jaune, de même que le dossier, que je vous demande de bien vouloir enregistrer informatiquement en le gardant par devers vous, pour information.

Vous avez la possibilité, en parallèle de la publicité réglementaire, de porter à la connaissance du public l'organisation de ces enquêtes conjointes (panneaux d'affichage électroniques, journal de la commune, diffusion sur le site internet de la mairie de l'avis d'enquêtes...). Je vous remercie de bien vouloir me faire connaître ainsi qu'à la commission d'enquête les moyens que vous avez utilisés et de m'adresser les justificatifs correspondants. Cette publicité complémentaire peut être utile en cas de recours devant le tribunal administratif pour justifier de la bonne information du public.

Au terme de l'enquête, je vous saurai gré de me transmettre le certificat d'affichage, daté, signé et oblitéré du timbre de votre mairie, que vous trouverez en pièce jointe.

Par ailleurs, le dossier numérique de l'enquête sera conservé pendant au minimum 1 an par vos soins.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Le Préfet,



Louis-Xavier THIRODE

**Communes destinataires
comprises dans la zone du PPI (hors périmètre enquête)**

Communes de l'Ain (01)

Villette-sur-Ain	Crans	Rignieux-le-Franc
Le Montellier	Faramans	Sainte-Croix
Pérouges	Bourg-Saint-Christophe	Bressolles
La Boisse	Beynost	Balan
Nievroz	Château-Gaillard	Ambérieu-en-Bugey
Ambutrix	Lement	Torcieu
Chatillon-la-Palud	Villieu-Loyes-Mollon	Joyeux
Saint-Eloi	Meximieux	Pizay
Montluel	Charnoz-sur-Ain	Dagneux
Béligneux	Saint-Jean-de-Niost	Thil
Saint-Maurice-de-Gourdans	Saint-Maurice-de-Remens	Saint-Rambert-en-Bugey
Bettant	Vaux-en-Bugey	Cleyzieu
Arandas	Lagnieu	Sainte-Julie
Conand	Villebois	Ordonnaz
Lompnas	Seillonnaz	Marchamp
Saint-Denis-en-Bugey	Saint-Sorlin-en-Bugey	Chazey-sur-Ain
Souclin	Sault-Brenaz	Bénonces
Serrières-de-Briod	Montagnieu	Briord
Lhuis		

Communes du Rhône (69)

Jons	Jonage	Genas
Saint-Bonnet-de-Mure	Meyzieu	Pusignan
Colombier-Saugnieu	Saint-Laurent-de-Mure	

Commune de l'Isère (38)

Vertrieu	Porcieu-Amblagnieu	Charette
Villette d'Anton	Chavanoz	Pont-de-Chéruy
Charvieu-Chavagneux	Tignieu-jameyzieu	Siccieu-St-Julien-et-Carisieu
Villemoirieu	Chozeau	Arandon-Passins
Chamagnieu	Trept	Veyssilieu
Saint-Hilaire-de-Brens	Salagnon	Frontonas
Saint-Marcel-Bel-Accueil	Grenay	La Verpillière
Saint-Savin	l'Isle-d'Abeau	Bourgoin-Jallieu
Parmilieu	Montalieu-Vercieu	Anthon
Bouvesse-Quirieu	Janneyrias	Optevoz
Creys-Mépieu	Crémieu	Courtenay
Dizimieu	Soleymieu	Saint-Victor-de-Morestel
Moras	Satolas-et-Bonce	Panossas
Morestel	Sermérieu	Vézeronce-Curtin
Saint-Chef	Saint-Quentin-Fallavier	Vignieu
Vaulx-Milieu		
Villefontaine		
Vénérieu		

